



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2021

## OBJET :

DE-21-12-1-11) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE  
AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS  
POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.  
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.  
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,  
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme  
ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH  
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme  
BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211216-lmc1H9055H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021  
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L5211-7, L2122-7, L 5211-8, L 5212-6, L 5212-7 et L 5212-8, L.5721-2 ;

Vu la délibération n°2020-02-01 du Comité syndical du 6 février 2020 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, notamment l'article 10.1 qui dispose d'une part que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat et que d'autre part, pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2020, désignant M. Nicolas LECOMTE en qualité de délégué suppléant de la commune au sein du Comité syndical du SIPPEREC ;

Vu la démission de M. Nicolas LECOMTE de son siège de délégué suppléant au sein du Comité syndical du SIPPEREC ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant suppléant de la commune, au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication ;

### D É S I G N E

*à la majorité (9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,)*

**- Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller municipal**

en qualité de représentant suppléant de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*